

CONTRAT DE TRAVAIL à durée déterminée pour activités en Forêt

Entre les soussignés :

L'EMPLOYE :
domiciliation :
code postal : commune :
numéro M.S.A. : téléphone :

et **L'EMPLOYEUR :**
domiciliation :
code postal : commune :
numéro M.S.A. : téléphone :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 - ENGAGEMENT

L'EMPLOYE est engagé par l'EMPLOYEUR en tant que :
au coefficient : en vue de réaliser les activités suivantes :

1. surface : commune :
2. surface : commune :
3. surface : commune :
4. surface : commune :
5. surface : commune :

(Au besoin, il sera établi un plan définissant l'assiette de chaque activité).

Cet engagement prend effet à compter du :
pour la durée nécessaire à la réalisation des travaux indiqués plus haut ; toutefois, la clôture du contrat ne devra pas dépasser la date du :

2 - CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective applicable est celle de Travaux d'Aménagement et d'Entretien Forestiers de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne du 4 mars 1985.

3 - PERIODE D'ESSAI

Le présent contrat ne deviendra ferme qu'à l'issue d'une période d'essai de :
(consulter l'I.T.E.P.S.A. pour la durée de la période d'essai).

Durant cette période, chacune des deux parties pourra mettre fin au contrat à tout moment et sans dédommagement.

4 - CONDITIONS D'EXECUTION

L'EMPLOYE s'engage à se conformer aux instructions de l'EMPLOYEUR concernant les conditions d'exécution du travail.

Il s'engage à effectuer personnellement le travail qui lui a été confié.

